

08/09/ 2023



Livret d'informations inondations

S'informer pour mieux se protéger



Réalisé par la Mairie de Cheffes

3 Square René GOUJON 49125 CHEFFES

Tel : 02 41 42 61 41

E mail : mairie@cheffes.fr - site internet : www.cheffes.net

EDITO

Du fait de sa topographie, une grande partie de la commune de Cheffes se situe en zone inondable. De fortes précipitations peuvent entraîner des débordements de la Sarthe, et des ruisseaux du Piron et du Pont de la Vire sur des espaces urbanisés ou agricoles. La commune a connu de nombreuses inondations depuis un siècle (voir p7) et malgré les idées-reçues le changement climatique ne réduira pas ce risque, bien au contraire. D'après le rapport 2022 du GIEC (Groupe Interdisciplinaire des Experts sur le Climat) Pays de la Loire, regroupant une vingtaine de scientifiques régionaux, le cumul annuel des précipitations ne devrait pas évoluer outre-mesure, toutefois leur intensité et leur saisonnalité devrait changer en raison du dérèglement climatique. Les risques de sécheresse et d'inondation seront donc tous deux accrus. Il est donc important de rester informé des alertes météorologiques et des mesures de prévention mises en place par les autorités locales en cas de risque.

Vous trouverez, dans ce document, les principaux réflexes à adopter afin d'anticiper une inondation et limiter leurs dommages. D'autres documents d'information existent, pensez à venir les consulter en mairie (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, guide d'utilisation Vigicrue...).

Lien de téléchargement des rapports du GIEC Pays de Loire

- diagnostic : <http://comite21grandouest.org/grand-ouest/comite21/comite21-en-action.html?id=14621>

- préconisations : <http://www.comite21.org/grand-ouest/comite21/comite21-en-action.html?id=14735>

SOMMAIRE

Les différents dispositifs existants	p 5-6
Les documents réglementaires	
La gestion du risque à Cheffes	
S'informer sur le risque inondation	p 6-8
Le site internet Vigicrues	
Les échelles de crue	
Historique des crues à Cheffes	
Quels réflexes adopter face au risque inondation ?	p 8-10
En situation normale (hors menace)	
A la fin de l'automne	
Avant l'inondation	
Pendant l'inondation	
Après l'inondation	
Rappel de l'inondabilité de Cheffes	p 11-12
Les cotes d'inondation des voiries	
Les cotes d'inondation des habitations	
Le plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)	
Les référents de votre quartier	p 14-15

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EXISTANTS

⇒ Les documents réglementaires :

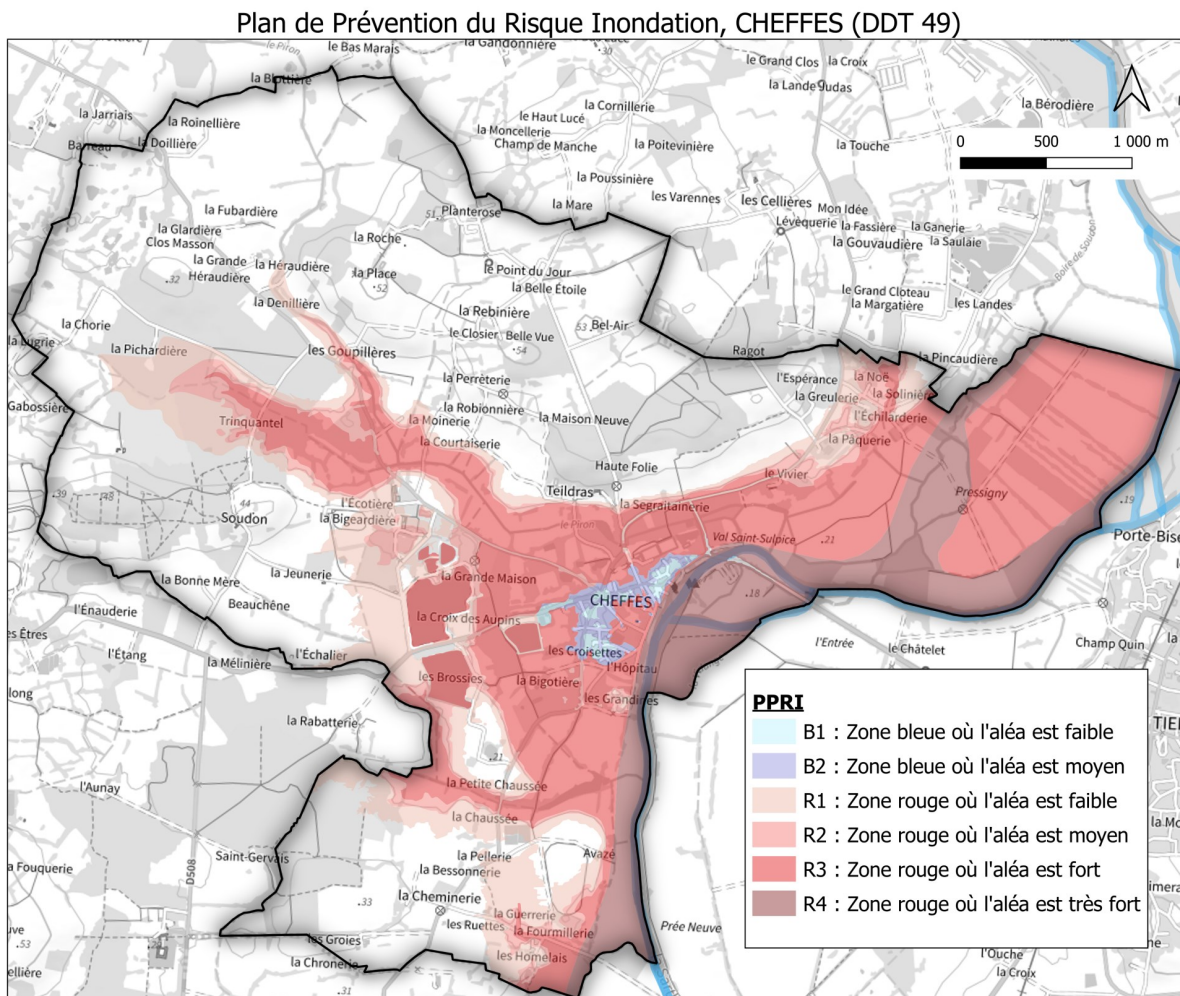
◆ Le plan ORSEC

Le dispositif « ORSEC » (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental qui peut être déclenché en cas de catastrophe de grande ampleur. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet. Il s'agit de procéder à l'information préventive et éventuellement à l'évacuation de la population en fonction des cotes atteintes par le niveau de l'eau des rivières.

◆ Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Le PPRI Val de Sarthe concerne 11 communes dont Cheffes

L'établissement du PPRI du Val de Sarthe a été établi sur la base de la crue de référence de janvier 1995. Le PPRI à Cheffes a été validé en avril 2006.



⇒ La gestion du risque à Cheffes :

◆ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il s'agit d'un document élaboré par la mairie, sous la responsabilité du maire, qui a pour but de planifier les actions en cas d'évènement majeur (inondation, incendie, canicule, risque sanitaire...).

→ La Cellule de Crise Municipale (CCM)

La Cellule de Crise Municipale est composée de six élus, dont le Maire, qui en prend la direction. Chaque membre dispose de tâches distinctes à mettre en œuvre en cas de risque (communication, logistique, gestion des secours...)

→ Les référents de quartier

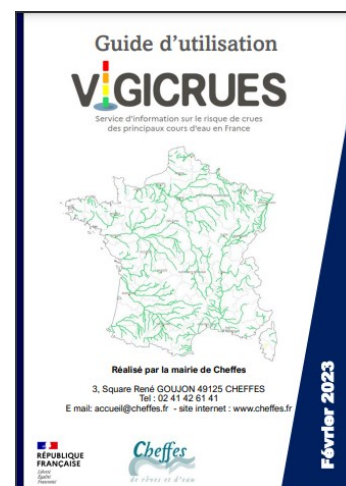
Une vingtaine de référents de quartiers volontaires et élus coopère avec la cellule de crise afin de veiller au bon déroulement des opérations de prévention, d'alerte, d'évacuation éventuelle et du retour des habitants. Ils sont des interlocuteurs de proximité.

S'INFORMER SUR LE RISQUE INONDATION

⇒ Le site internet Vigicrues

Vigicrue est un site qui diffuse des données sur les hauteurs et les débits des cours d'eaux. Il permet de suivre en temps réel les hauteurs d'eaux de la Sarthe, d'activer des alertes personnelles automatiques, et en période de vigilance, d'accéder à des prévisions. Une application gratuite est également disponible sur smartphone.

Lien du site Internet : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

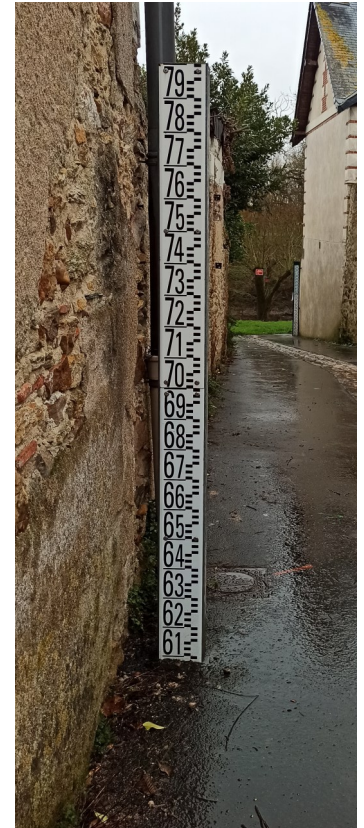


Un guide d'utilisation du site Vigicrues est disponible en mairie. 

⇒ Les échelles de crues :

En cas de montée des eaux, les échelles de crues permettent de connaître le niveau de la Sarthe. En période de forte précipitations, la vitesse moyenne de montée des eaux peut être de quelques centimètres par heure. Le maximum connu est d'environ 50 cm sur 24 heures avec un pic pouvant atteindre environ 4 cm par heure.

Elles se trouvent dans la Ruelle de la Sarthe situées derrière l'église.

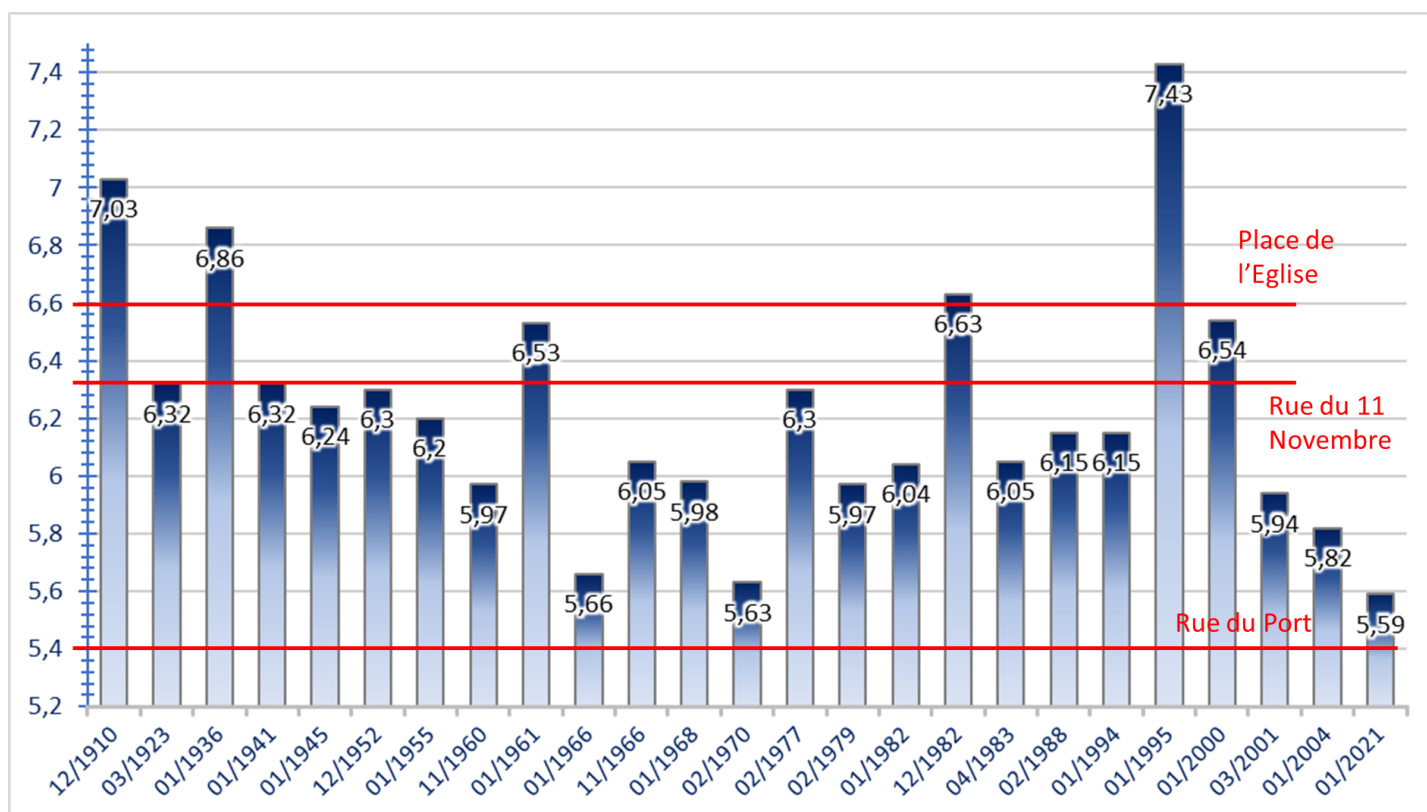


Quelques références :

- La rue du port est inondée aux environs de 5,50 m
- La rue du 11 novembre aux environs de 6,30 m
- La place de l'église aux environs de 6,60 m .

⇒ Historique des crues à Cheffes :

La crue de référence est celle de janvier 1995 durant laquelle la Sarthe est montée jusqu'à 7,43 m. A cette hauteur, le village était totalement inondé et isolé. Les inondations sont relativement fréquentes à Cheffes, bien qu'elles ne soient pas d'une aussi grande ampleur que celle de 1995.



QUELS RÉFLEXES ADOPTER FACE AU RISQUE INONDATION ?

⇒ **En situation normale (hors menace) :**

Il est essentiel de prendre quelques précautions simples :

- Connaître la cote d'inondation du seuil de sa maison et de son accès en se repérant à l'échelle de crue située derrière l'église ou en se renseignant en mairie.
- Archiver des photographies de la maison et du mobilier « en temps normal » pour les assurances.
- Prévoir un espace refuge « hors d'eau » pour sécuriser les personnes et les biens (premier étage ou combles aménagées).
- Prévenir son fournisseur de gaz et de fuel de la nécessité de remplir les cuves en cas d'inondation.
- Prévoir impérativement des **bouchons étanches** sur le tuyau de remplissage et l'évent d'aération et assurer l'**ancrage de la cuve**.
- Avoir à disposition des bottes ou des cuissardes en état.
- Prévoir le matériel nécessaire (tréteaux et bastaings, barque, batardeaux, outils de nettoyage...).

⇒ **A la fin de l'automne :**

- Déplacer les caravanes et installations provisoires situées dans les zones inondables.
- Maintenir les cuves de gaz et de fuel pleines avant une crue.

⇒ **Avant l'inondation**

- Laisser libres les voies inondables.
- Se renseigner à la mairie, consulter les panneaux d'information pour connaître l'évolution de la crue ou bien aller s'informer sur le site Vigicrues.
- Anticiper la mise hors d'eau de son mobilier, de tout matériel sensible et des produits polluants ou dangereux.
- Etanchéifier la ventilation des cuves à fuel.
- Evacuer les animaux des prés qui risquent d'être inondés
- Evacuer les véhicules vers les points hauts avant la coupure des accès.
- Signaler de manière très visible les dénivelés (murets, talus...) ou les trous (fosses, piscines...) pour la sécurité des pompiers et des secours.

⇒ **Pendant l'inondation :**

- Fermer les portes, volets, fenêtres et aérations pour limiter les dégâts intérieurs.
- Se renseigner et consulter les informations mises à votre disposition via le voisinage, le référent de votre quartier, numéro vert de la préfecture, site internet....
- Eviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes utiles aux secours (sauf en cas d'urgence).
- Couper l'électricité et le gaz, ne pas boire l'eau du réseau ou celle du puits.
- Ne pas aller dans les zones inondées sans connaissance du terrain.

- Si vous quittez votre logement, n'oubliez pas de remettre par écrit à votre référent de quartier ou à la mairie, votre lieu de repli et son numéro de téléphone.
- Avant de partir, emmenez vos papiers personnels et d'assurances.
- Verrouillez portes et fenêtres.

⇒ Après l'inondation

- S'informer à la mairie sur la levée de l'alerte.
- S'assurer de la potabilité de l'eau.
- Ne rétablir l'électricité et le gaz qu'après vérification des installations par un professionnel.
- S'assurer de l'habitabilité de votre maison si celle-ci a subi des dommages.
- Photographier les sinistres pour la déclaration à votre assurance

INFOS PRATIQUES – NETTOYAGE

- Rincer à grande eau dès que possible, à jet modéré, les traces de boue encore humide.
- Vaporiser à l'eau javellisée (dilution de 10% soit un verre par litre) les sols, les murs et l'intérieur des placards puis rincer abondamment.
- Chercher à assécher, dans un premier temps, par aération naturelle, en ouvrant portes et fenêtres, pour assainir les pièces.
- Associer ensuite chauffage modéré et ventilation.
- Penser éventuellement à vous procurer un déshumidificateur.
- Ne pas vider les caves avant la baisse complète des eaux dans le sol (plusieurs semaines).

RAPPEL DE L'INONDABILITÉ DE CHEFFES

⇒ Les cotes d'inondation des voiries

i Les cotes ci-dessous correspondent aux points bas des voiries.

Elles donnent un ordre d'idée du niveau à partir duquel une partie ou l'ensemble de la voie peut être inondée.

! Les rez-de-chaussée et sous-sols des habitations peuvent être inondés à une cote plus basse en fonction de leur élévation.



- Entre 5,30 et 5,60 m : Plusieurs voies du secteur Échilarderie et Pâquerie
- 5,50 : Rue du Port / Rue de Beauvais
- Entre 5,70 et 5,85 m : Plusieurs voies aux alentours du quartier des Hommelais / Rue des Varennes / Rue de la Barre / Rue de la Frairie
- Entre 6,20 et 6,35 m : Rue du 11 novembre, Rue des Croisettes, Rue de l'Etang, Route de Soulaire, Rue de l'Arche
- Entre 6,50 et 6,60m : Rue de la Croix blanche, Rue Val Saint-Sulpice, Rue de la Résistance, place de l'Eglise

Informations données à titre indicatifs. Attention, il s'agit de cotes approximatives.

⇒ Les cotes d'inondation des habitations

Si vous connaissez la hauteur d'eau dans votre maison en 1995 :

Hauteur d'eau en 1995 soit 7,43m - hauteur d'eau dans votre maison au maximum de la crue en 1995 = cote à partir de laquelle votre maison inonde

Exemple :

Une maison a eu 70cm d'eau en 1995.

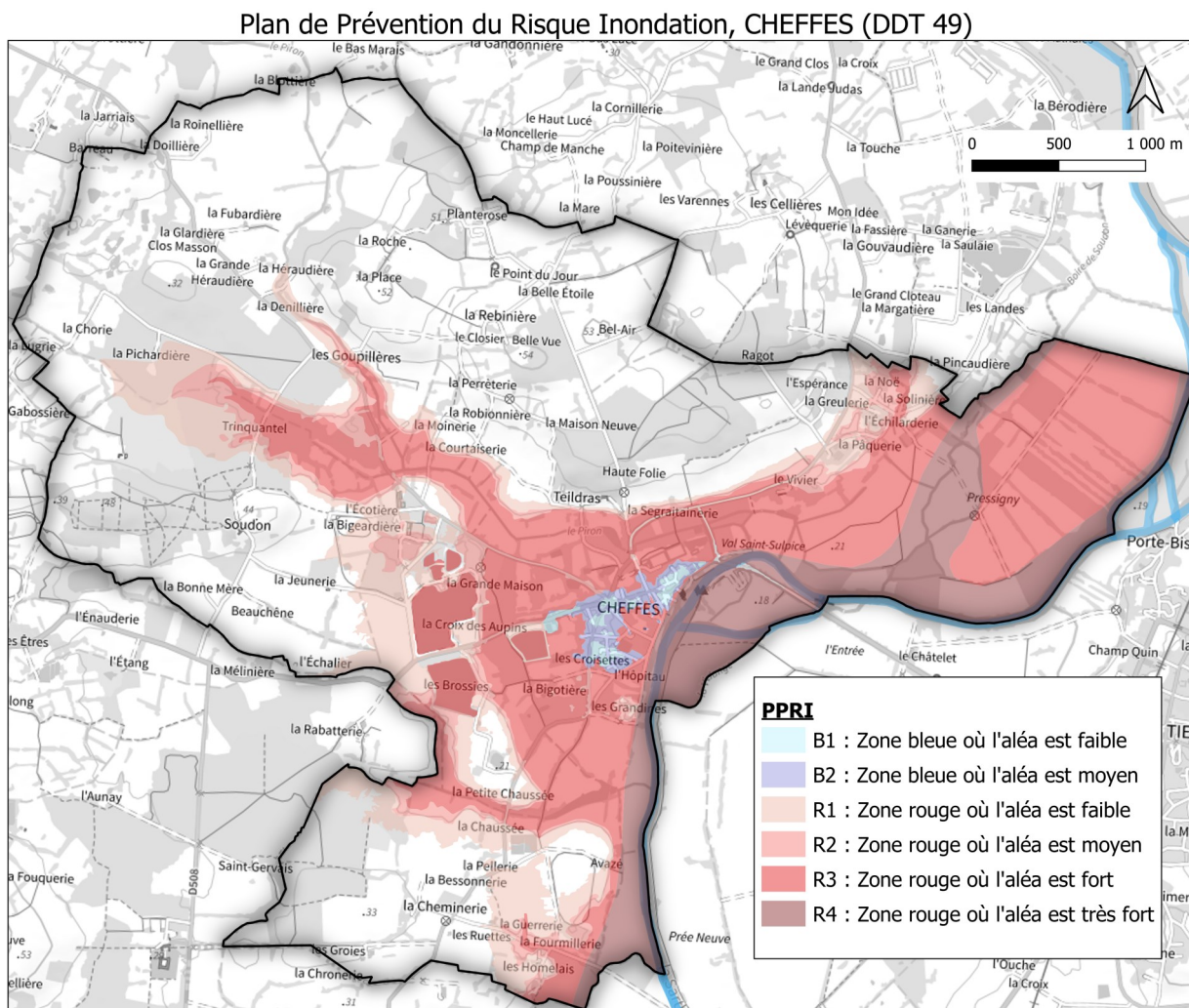
$$7,43 - 0,70 = 6,73$$

Elle inonde donc aux alentours de 6,73 m

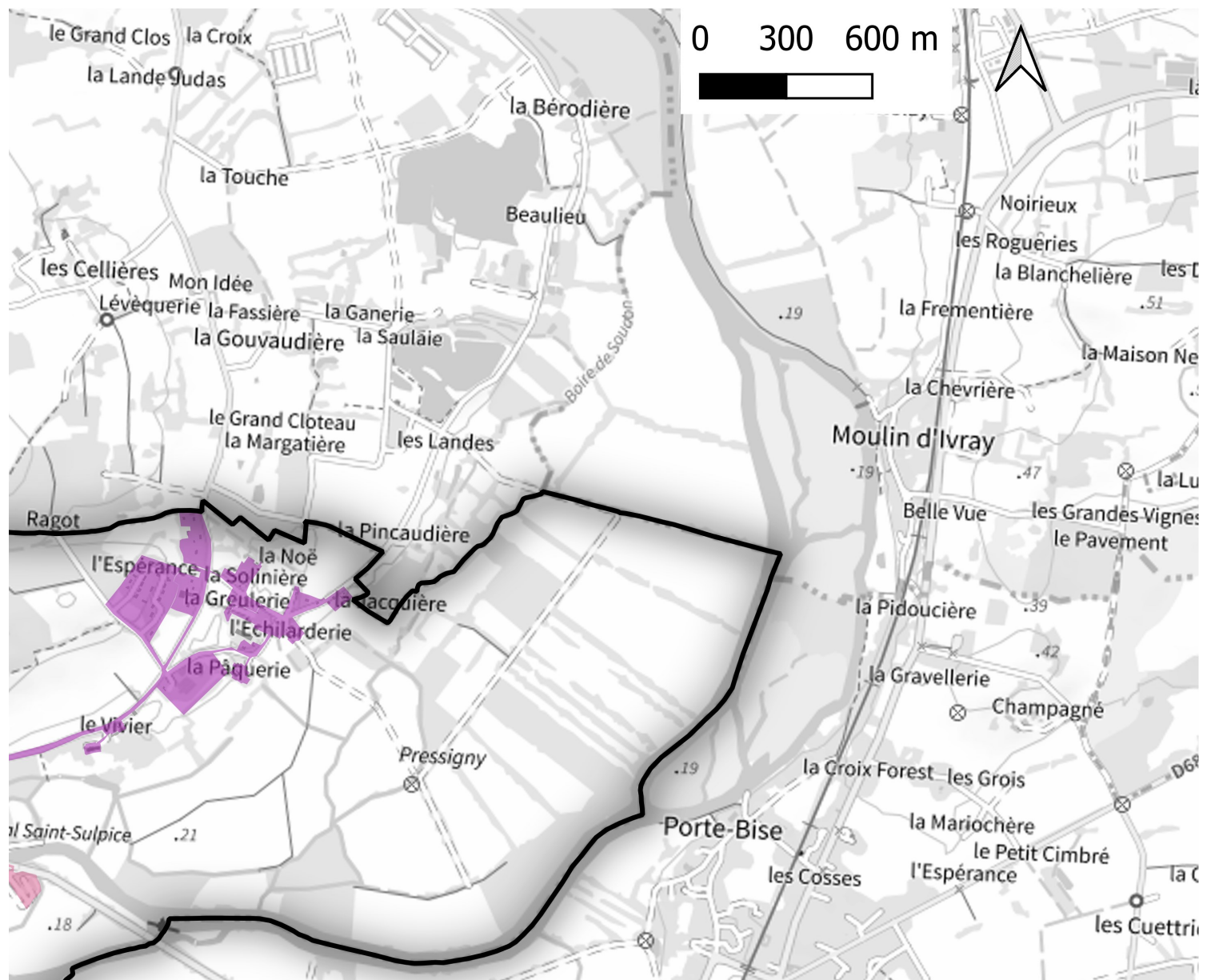
Si vous ne connaissez pas votre cote, ni la hauteur d'eau en 1995 :

Renseignez-vous en Mairie. Des enquêtes réalisées en 2015 et 2023 ont permis de récolter un grand nombre d'information sur l'inondabilité des maisons.

⇒ Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)



dans le Plan Communal de Sauvegarde



Quartiers et référents

-  Bourg Centre (Lydie SAMSON, Mickaël MARTINOTTI, Laurent POUX)
-  Bourg Nord (Annick CHOISY, Laurent FEDERKEIL, Cécile GUILLERM)
-  Bourg Ouest (Jocelyne PORTIER, Guy BORDE)
-  Bourg Sud (Mélinda FRADIN, Cédric FRADIN, André GRAZELIE, Didier CROCHET)
-  Les Coteaux (Ludovic LERAY, Jacques DURAND)
-  RD 108 Juardeil (Virginie DOS-SANTOS, Serge CAURETTE)
-  RD 108 Soulaire (Alain CERVAL)
-  RD 190 Champigné (Bruno TIBERGE, Roselyne LEGARE)



POMPIERS : 18/112

SAMU : 15

MAIRIE DE CHEFFES

3 Square René Goujon, 49125, CHEFFES

Site internet : <https://cheffes.fr/>

Mail : mairie@cheffes.fr

Tel : 02 41 42 61 41

VIGICRUE

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Mes référents de quartier

Nom , prénom	N° de téléphone / Adresse

Informations personnelles (à conserver)

Adresse :	
	Niveau échelle
Le niveau de mon seuil côté rue est de :	
Mon niveau habitable est inondé à partir de :	
Je ne peux plus accéder à pieds secs à mon domicile à partir de :	
Ma rue est coupée à partir de :	